

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

S.T. n° 95.105

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 27 Septembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

20 Septembre 1995

20 Septembre 1995

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Melle ISENDICK, MMES LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MERLE, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. GAVEN par M. HUGENDOBLER
M. MALBOIS par MME LECOMTE-RULLIER
M. MONNARD par M. DINDINAUD
M. QUENTIN par M. BOURGEOIS

ABSENT EXCUSE :

M. LACOTTE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Secteur de BERNON / Cession gratuite de terrain, acquisition et régularisation des délaissés de voirie

VOTE : UNANIMITE

Suite aux divers aménagements réalisés dans le secteur de BERNON, il convient d'une part de régulariser des délaissés de voirie, résultat de la mise à l'alignement de plusieurs parcelles, d'autre part, de procéder à des cessions gratuites de terrains, ainsi qu' à l'acquisition de parcelles.

Il s'agit de parcelles appartenant à :

- Consorts LABROUSSE	cession	section BL n° 305
- Monsieur SEUREAU Nemy	cession	section BL n° 303
- Monsieur BEAU René	cession	section BK n° 478
- Monsieur MOREAU Robert	cession	section BK n° 471
- Monsieur SIMONNET Serge	cession	section BK n° 469
- Monsieur VIOLLEAU Gérard	cession	section BK n° 467
- Monsieur MILLEROUX Gérard	acquisition	section BK n°s 475-476
- Madame MILLEROUX Annie	acquisition	section BK n° 473

De la division parcellaire, un document d'arpentage a été établi pour chaque propriétaire. Les propriétaires, selon les cas, ont accepté les différents principes de mise à l'alignement.

1° - cession gratuite pour aménagement de voirie moyennant la reconstruction d'une clôture au nouvel alignement,

2° - acquisition des parcelles nécessaires à l'élargissement de l'emprise,

3° - régularisation des délaissés de voirie.

1° - Cession gratuite pour aménagement

Principe : construction d'une clôture au nouvel alignement.

- consorts LABROUSSE	Section BL n°305
- M. BEAU René	Section BK n° 478

2° - Acquisition des parcelles

Principe : les intéressés s'engagent par promesse de vente :

- M. MILLEROUX Gérard	Section BK n°s 475-476
- Mme MILLEROUX Annie	Section BK n° 473

3° - Régularisation des délaissés de voirie

- M. SEUREAU Némy	Section BL n° 303
- M. MOREAU Robert	Section BK n° 471
- M. SIMONNET Serge	Section BK n° 469
- M. VIOLLEAU Gérard	Section BK n° 467

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU les besoins d'aménagements dans le secteur de BERNON
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'acquérir à l'amiable par voie de cession gratuite et moyennant la reconstruction d'une clôture à l'emplacement du nouvel alignement des parcelles désignées ci-après :
 - Consorts LABROUSSE, 18 m² section BL n° 305
 - M. BEAU René, 62 m² - section BK n° 478
- de proposer à Monsieur MILLEROUX Gérard, l'acquisition de 123 m² résultant de l'alignement des parcelles cadastrées section BK n° 475 et BK n° 476, pour un montant de 3 690 Frs
- de proposer à Madame MILLEROUX Annie, l'acquisition de 17 m² résultant de l'alignement de la parcelle cadastrée section BK n° 473 pour un montant de 510 Frs,
- de procéder aux régularisations des délaissés de voirie dont la liste est détaillée ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les actes d'acquisitions concrétisant les transactions qui seront dressés à la SCP LANSAC BP 46 - 17204 ROYAN Cédex, ainsi que les actes de vente passés pour l'acquisition des parcelles de Monsieur MILLEROUX Gérard et Madame MILLEROUX Annie,
- d'imputer les frais d'acquisition sur les crédits inscrits au titre du budget primitif de l'année 1995, au chapitre 901.10 - article 210.10,
- d'habiliter Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et régulariser les cessions et acquisitions de terrains dans le cadre des aménagements du secteur de BERNON.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 6 Octobre 1995
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général,

A. LARRAIN